



Marie Arena

Le 30 août 2017

Eurodéputée PS (Groupe S&D)

Les travailleurs européens davantage protégés face au risque de cancers professionnels

Ce 30 août 2017, la Commission emploi et affaires sociales du Parlement européen s'est prononcée en faveur d'une réglementation assurant une meilleure protection des travailleurs contre les risques liés à des agents cancérigènes ou mutagènes sur leur lieu de travail.

On estime en Belgique que le nombre de cancers professionnels oscillent entre 2600 à 5500 cas (soit 4 à 8.5 % de l'ensemble des cancers) observés, tandis qu'au niveau européen, sont recensés par moins 102.500 décès de travailleurs par an suite à des cancers causés par leurs conditions de travail. La prévention des cancers d'origine professionnelle reste donc une question de santé publique.

La Commission européenne a travaillé sur une nouvelle proposition législative qui se déroulerait en deux phases : une série de 13 substances contenant des agents cancérigènes serait proposée courant 2016 et une seconde série serait ensuite proposée sous cette législature.

Marie Arena, eurodéputée PS : « *Celà fait plus d'un an que notre groupe politique travaille sur cette nouvelle réglementation. Pour les Sociaux-Démocrates il fallait élargir le nombre de substances identifiées comme toxiques à 50 substances. Nous avons également plaidé pour l'introduction des substances réprotoxiques dans la Directive, substances néfastes pour la fonction sexuelle et sur la fertilité.* »

« *Après plusieurs décennies d'immobilisme dans ce dossier, le résultat des négociations en trilogue (Commission, Parlement et Conseil européens) a permis de faire avancer les choses dans le bon sens puisque 13 substances supplémentaires ont été identifiées comme cancérigènes, avec des valeurs limites plus contraignantes pour les entreprises pour trois d'entre elles. Les travailleurs seront donc, à l'avenir, mieux protégés. Par contre, nous regrettons fort que notre proposition concernant les substances réprotoxiques n'aie pas été reprise dans la Directive.* » Poursuit Maria Arena.

« *Chaque petite victoire en faveur d'une meilleure protection des travailleurs doit être saluée. Ce vote constitue l'avant dernière étape avant le vote en plénière de mi-septembre, qui je l'espère confirmera ces engagements progressistes.*», conclut la Députée.

Contact pour la presse :

Vasanth Fagard : 0478.956.403

vasantha.fagard@europarl.europa.eu